**Certificat concernant le résultat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur un règlement**

---

Suite à la tenue de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le *Règlement CO-2021-1138 ordonnant l'exécution de travaux d'aménagement et de réfection de divers parcs, voies cyclables et espaces publics et décrétant, à ces fins et pour le paiement d'honoraires professionnels, un emprunt*, je certifie que :

1° le nombre de personnes habiles à voter sur ce règlement est de 123 772;

2° le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 12 388;

3° le nombre de demandes faites est de 0;

4° ce règlement est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

Longueuil, le 11 mars 2021
L'assistante-greffière,
Carole Leroux, avocate